



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation

Mythes et réalités

sur l'économie informelle et
ses travailleurs
Mai 2015



À propos de ce livret :

Le travail informel représente aujourd'hui plus de la moitié de l'emploi dans les pays en développement et une part grandissante de l'emploi dans les pays développés. Toutefois, la mauvaise compréhension de l'économie informelle et de ses travailleurs limite leurs possibilités et met souvent à risque leurs moyens de subsistance.

Ce document remet en cause les idées fausses les plus courantes sur la base de recherches, de statistiques officielles et d'une longue expérience de collaboration avec les travailleurs informels et leurs organisations.

À propos de WIEGO :

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation, est un réseau mondial qui se mobilise pour améliorer le statut des travailleuses et travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier celui des femmes. Nous estimons que tous les travailleurs devraient bénéficier de possibilités économiques et de droits égaux. WIEGO est un acteur du changement qui autonomise les organisations de travailleurs informels, qui élargit la base de connaissance de l'économie informelle et qui influence les politiques locales, nationales et internationales. Visitez www.wiego.org.

Auteurs :

Travailleurs et travailleuses informels : Martha Chen (Coordonnatrice internationale, WIEGO)

Travailleuses et travailleurs domestiques : Chris Bonner (Directrice du programme Organisation et représentation, WIEGO), Karin Pape (Conseillère régionale, Europe, WIEGO) et Elizabeth Kang (Secrétaire générale, Fédération mondiale des travailleuses domestiques)

Travailleuses et travailleurs à domicile : Shalini Sinha (Spécialiste du secteur des travailleurs à domicile, WIEGO)

Vendeurs et vendeuses de rue : Sally Roever (Directrice du programme Politiques urbaines, WIEGO) et Caroline Skinner (Directrice de recherche urbaine, WIEGO)

Récupérateurs et récupératrices de matériaux : Sonia Dias (Spécialiste du secteur des récupérateurs de matériaux, WIEGO)

Date de publication : Mai 2015

ISBN : 978-92-95106-94-9

Publié par Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO). Une organisation caritative à responsabilité limitée par garantie – Compagnie n° 6273538, association reconnue d'utilité publique n° 1143510.

Secrétariat WIEGO
Harvard Kennedy School
79 John F. Kennedy Street
Cambridge, MA 02138, États-Unis

WIEGO Limited
521 Royal Exchange
Manchester M2 7EN
Royaume Uni

www.wiego.org

Design: Julian Luckham, Luckham Creative

Photos: S. Trevino, G.Botha avec l'autorisation d'Asiye eTafuleni, et A. Thavaraj

Copyright © WIEGO. La reproduction de ce rapport est autorisée à buts éducatifs, organisationnels et de plaidoyer politique, sous réserve d'une mention de la source.

Mythes et réalités sur l'économie informelle et ses travailleurs

Table des matières

Sept mythes courants sur l'économie informelle et ses travailleurs	2
Mythes et réalités sur les travailleuses et travailleurs domestiques.....	4
Mythes et réalités sur les travailleuses et travailleurs à domicile.....	6
Mythes et réalités sur les vendeurs et vendeuses de rue	9
Mythes et réalités sur les récupérateurs et récupératrices de matériaux.....	12

Sept mythes courants sur l'économie informelle et ses travailleurs

Une série de mythes courants sur l'économie informelle sont remis en cause par les analyses récentes de sources officielles et les résultats de recherche du réseau WIEGO. Ce qui suit est un résumé des faits déconstruisant sept de ces mythes :

Mythe : L'économie informelle diminue ou disparaît avec la croissance économique.

Réalité : L'emploi informel restera tout probablement la source principale d'emploi pour la plupart des travailleurs dans les pays en voie de développement.

L'économie informelle se maintient ou prend de l'ampleur dans la majorité des pays du monde. Les recherches montrent que certaines parties de l'économie informelle croissent avec le déclin économique, alors que d'autres s'amplifient plutôt avec la croissance. Par exemple, la production à domicile liée au secteur manufacturier d'exportation tend à augmenter en même temps que la croissance économique. Seulement de forts taux de croissance soutenus sur le long terme peuvent être associés avec la diminution de l'économie informelle ou un ralentissement de son taux d'expansion.

Le résultat net de ces tendances se reflète dans le fait qu'aujourd'hui, l'emploi informel représente au moins la moitié de l'emploi total dans les pays en voie de développement, et une part grandissante de l'emploi total dans les pays développés.

Mythe : L'économie informelle est constituée de véritables entrepreneurs qui cherchent à éviter l'imposition et la réglementation.

Réalité : La majorité des travailleurs informels œuvrent à leur compte, sans employés, sans salariés, sans sous-traitants ni contributeurs familiaux. Il y a relativement peu d'employeurs.

La plupart des employés informels travaillent à leur compte et n'embauchent personne, ou bien sont des collaborateurs familiaux non rémunérés, non pas des entrepreneurs qui recrutent. Certains travaillent informellement par choix, mais d'autres le font par nécessité ou par tradition (c.-à-d. occupations héréditaires). Aussi, l'environnement réglementaire peut-être inapproprié, ne pas s'appliquer ou être hostile aux travailleurs informels et leurs activités, ce qui rend difficile ou prohibitif de se conformer à la réglementation.

Mythe : Les sociétés informelles représentent une compétition injuste pour les sociétés formelles, car elles ne payent pas d'impôts, de loyer ou de contributions aux services.

Réalité : Beaucoup de travailleurs informels paient plusieurs frais, des taxes et des pots-de-vin afin de pouvoir fonctionner.

Nombre d'employés informels paient des taxes et des contributions de toutes sortes aux gouvernements. Cela comprend le paiement des taxes sur la valeur ajoutée des fournitures et des intrants, des frais d'opération payés aux administrations locales et des frais associés aux licences et aux permis. Beaucoup doivent aussi payer des pots-de-vin et des amendes aux autorités locales afin de pouvoir fonctionner. Certains paient un loyer pour l'utilisation de l'espace public. Avec leurs gains, les travailleurs informels paient aussi des contributions aux services, des coûts de transports, des frais scolaires et hospitaliers qui contribuent directement ou indirectement aux recettes de l'État.

Mythe : L'économie informelle n'est pas reliée à l'économie formelle.

Réalité : Il y a beaucoup de liens entre les économies formelles et informelles.

Beaucoup de travailleurs informels s'approvisionnent en marchandises/matières premières chez des fournisseurs de l'économie formelle ; certains vendent même leurs productions à des entreprises de l'économie formelle ou à des intermédiaires qui alimentent les sociétés formelles. Par exemple, beaucoup de vendeurs de fruits et légumes achètent leurs produits sur les marchés de gros officiels, tandis que d'autres vendeurs de rue distribuent leurs articles sur commande de sociétés formelles. Beaucoup de travailleurs à domicile produisent des biens en contrat de sous-traitance pour des compagnies formelles situées en haut de la chaîne de valeur. De même, ces compagnies embauchent de plus en plus d'employés sous différentes formes d'arrangements contractuels informels.

Mythe : L'économie informelle est constituée d'activités traditionnelles qui ne font pas partie de l'économie moderne.

Réalité : Beaucoup de travailleurs informels font partie de chaînes de production et de distribution modernes.

Les travailleurs à domicile sous-traitants produisent des articles de marque pour des multinationales du textile, de la chaussure et d'articles de sport, ainsi que des pièces pour les manufacturiers d'automobiles et de l'aéronautique ; d'autres assemblent et emballent des produits pour des sociétés dans le domaine de la pharmaceutique et de l'informatique. Certains vendeurs de rue revendent des marchandises modernes qu'ils achètent à des fournisseurs formels ; d'autres vendent des biens (p.ex. téléphones mobiles, sodas) sur commande de sociétés formelles. Les récupérateurs de matériaux mettent en valeur les déchets recyclables – plastique, verre, carton, métal et autres – qui sont utilisés comme matières premières ou d'emballage par des manufacturiers reconnus.

Mythe : L'économie informelle ne contribue pas à l'économie.

Réalité : Les travailleurs informels produisent et distribuent des biens et des services dans beaucoup de branches de l'économie.

De récentes statistiques officielles indiquent que les unités économiques informelles contribuent à une part significative de la valeur ajoutée brute (VAB) hors agriculture, dans les pays où ces données sont disponibles : environ 50 % dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Niger et Togo), 46 % en Inde et plus de 30 % en Colombie et au Guatemala. Au Mexique, l'emploi informel total – à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des unités économiques informelles – compte pour environ 25 % de la VAB totale.

Mythe : L'économie informelle est hors d'atteinte de l'État et de ses lois.

Réalité : Les travailleurs informels sont régulièrement soumis à des législations et des réglementations punitives.

En l'absence de lois protectrices, les travailleurs informels sont souvent soumis à des législations et à des réglementations punitives. Par exemple, les vendeurs de rue sans licence étaient traités comme des criminels selon le code pénal de l'Inde et plusieurs décrets municipaux du pays avant l'introduction d'une nouvelle loi. En Colombie, jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle ait prononcé un jugement en leur faveur, les récupérateurs de matériaux étaient exclus des appels d'offres des municipalités pour collecter et transporter les déchets, et récente loi environnementale leur interdisait de récupérer les déchets dans la rue ou les poubelles publiques.

Quelques pays ont des lois qui protègent, implicitement ou explicitement, les travailleurs informels. Par exemple, l'Inde a adopté une nouvelle loi pour protéger les moyens de subsistance des vendeurs de rue, et plusieurs pays ont des lois qui protègent les travailleuses domestiques.

Lectures additionnelles

Chen, Martha Alter. 2012. *The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies*. Document de travail de WIEGO No. 1. Cambridge, MA, États-Unis: WIEGO.

Chen, Martha Alter. 2014. *Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Home-Based Workers*. Cambridge, MA, États-Unis: WIEGO.

Roever, Sally. 2014. *Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Street Vendors*. Cambridge, MA, États-Unis: WIEGO.

Vanek, Joann, Martha Alter Chen, Françoise Carré, James Heintz et Ralf Hussmans. 2014. *Statistics on the Informal Economy: Definitions, Regional Estimates & Challenges*. Document de travail de WIEGO No. 2. Cambridge, MA, États-Unis: WIEGO.



Manifestation de travailleuses domestiques à Genève, Suisse. Photo : S. Trevino

Mythes et réalités sur les travailleuses domestiques

Mythe : Les travailleuses domestiques ne sont pas des travailleuses mais des aides au foyer. L'État ne devrait pas réglementer des relations privées.

Réalité : La Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques (C189) établit qu'ils sont des travailleurs au même titre que les autres.

Pour la première fois, un traité international, la Convention n°189 de l'OIT stipule que les travailleuses domestiques sont des travailleuses. Traditionnellement, le travail domestique a été réalisé par les femmes, et dans la plupart des cas il reste un travail non rémunéré. En conséquence, ce travail est toujours sous-évalué et non considéré comme un « vrai » travail. Pour beaucoup de femmes des pays du Sud toutefois, le travail domestique est la seule source de revenus pour elles-mêmes et pour leurs familles.

Mythe : Les travailleuses domestiques sont couvertes par la Convention n°189 et donc ne sont plus des travailleuses informelles

Réalité : En dépit de la reconnaissance internationale et des droits conférés par la Convention n°189, une majorité de travailleuses domestiques travaillent encore de façon informelle.

Seulement 17 pays ont ratifié la Convention n°189 (avril 2015) qui les engage à l'application de ses dispositions dans la législation nationale. Dans beaucoup de pays, les travailleuses domestiques ne sont toujours pas considérées comme des travailleuses et sont ainsi exclues de la protection des lois du travail. Même dans les endroits où les travailleuses domestiques sont couvertes par la loi du travail, celle-ci est souvent partielle, non appliquée par les employeurs, ni mise en œuvre par les gouvernements. Les nombreuses travailleuses domestiques migrantes non documentées sont encore plus sujettes à l'emploi informel, puisque les lois de l'immigration invalident toute protection à laquelle elles pourraient prétendre en vertu de la loi du travail.

Mythe : Un salaire minimum pour les travailleuses domestiques signifie qu'elles perdront leurs emplois car beaucoup d'employeurs n'en auront pas les moyens.

Réalité : Le travail domestique est en essor, même dans les pays où le salaire minimum est légiféré.

Dans les pays où le salaire minimum légal a été appliqué au travail domestique (comme en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Chili, au Brésil et à Hong Kong), il n'y a pas eu de perte d'emploi significative.

Mythe : Les arrangements informels sont plus bénéfiques aux travailleuses domestiques et aux employeurs que les arrangements formels.

Réalité : Les arrangements formels assurent des droits, des bénéfices et des obligations à la fois pour les travailleuses domestiques et les employeurs.

La majorité des travailleuses domestiques et leurs employeurs qui prennent conscience de leurs droits et de leurs obligations préfèrent avoir une relation d'emploi contractuelle formelle. Celle-ci fournit aux travailleuses domestiques une protection contre l'exploitation, et dans certains pays, une assurance santé, un accès à la retraite et d'autres avantages. Dans certains pays développés (p. ex. la Belgique, la France et l'Allemagne), les employeurs peuvent réclamer des déductions d'impôts pour les coûts liés aux services de travailleuses domestiques.

Mythe : Il n'est pas possible de surveiller ou de faire appliquer les lois ou les réglementations liées aux les travailleuses domestiques car elles œuvrent dans des foyers privés.

Réalité : Il est possible d'améliorer les niveaux de conformité grâce à une variété de méthodes, y compris l'inspection du travail.

Certains pays, comme l'Afrique du Sud, l'Uruguay, l'Australie et le Brésil, ont des systèmes d'inspection du travail au foyer. Mais l'inspection du foyer n'est qu'une seule composante possible de la mise en œuvre. Il y a d'autres mesures que les gouvernements peuvent prendre et prennent plutôt que de visiter les foyers (comme les programmes de conscientisation, la mise en place de numéros de téléassistance, les rencontres avec les autorités pour les employeurs et travailleuses domestiques pour vérifier les contrats ou l'enregistrement). Les syndicats peuvent jouer un rôle crucial. Dans certains pays, les syndicats de travailleuses domestiques ont collaboré avec les gouvernements et fait campagne pour la conformité avec la législation sur la sécurité sociale, par exemple.

Mythe : Pour les travailleuses à domicile logées sur place, réglementer le temps de travail est impossible du fait de sa nature même. Être disponible en permanence fait partie de l'emploi.

Réalité : Dans beaucoup de pays, le temps de travail des travailleuses domestiques logées sur place est déjà réglementé.

La Convention n°189 stipule comment mesurer le temps de travail, qui inclut les heures de travail normales, la compensation des heures supplémentaires, les périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires, les congés payés annuels et le temps « sur appel ». Il y a d'autres corps professionnels qui sont sur appel comme les infirmières, les pompiers, les gardiens de sécurité et les policiers; leur temps de travail est communément réglementé par la loi ou au travers de conventions collectives. La même chose peut être faite pour les travailleuses domestiques.

Mythe : Les travailleuses domestiques sont difficiles à organiser et elles ne peuvent pas s'engager dans la négociation collective.

Réalité : Le nombre de travailleuses domestiques organisées est en augmentation, et il existe des exemples de conventions collectives négociées entre les travailleuses domestiques et les employeurs.

Même si le pourcentage de travailleuses domestiques rassemblées dans des organisations basées sur leurs adhérents – comme les syndicats, les associations et les réseaux – est encore faible, ce chiffre augmente. La Fédération mondiale des travailleuses domestiques (FMTD) a maintenant 56 filiales dans 45 pays, et représente 325 218 membres (avril 2015).

Des solutions originales sont trouvées pour permettre la négociation collective entre les syndicats de travailleuses domestiques et les employeurs. En Uruguay, un Conseil salarial tripartite a été créé, avec la Ligue des femmes au foyer représentant les employeurs. La première convention collective sur les salaires et les conditions a été négociée en 2008 : « C'est quand la révolution a eu lieu en Uruguay ». Dans beaucoup d'états de l'Inde, les gouvernements régionaux ont inclus des représentants de syndicats de travailleuses domestiques dans les organismes tripartites sur la protection sociale des travailleurs.

Lectures additionnelle

Site web de WIEGO, [page sur les travailleuses et travailleurs domestiques](#) (en anglais).



Travailleuse à domicile en
Thaïlande. Photo : S. Trevino

Mythes et réalités à propos des travailleuses et travailleurs à domicile

Mythe : Le travail à domicile est limité aux pays du Sud et aux pays et régions les moins développées.

Réalité : Le travail à domicile est un phénomène mondial.

Le travail à domicile est un phénomène mondial que l'on retrouve à travers de nombreuses industries dans les pays riches comme les pays pauvres. Il n'est pas limité aux pays du Sud. De nouvelles formes de travail à domicile apparaissent chaque jour, alors que de plus en plus de sociétés sous-traitent la production aux travailleurs à domicile afin de réduire les coûts et de maximiser les profits. Les travailleurs à domicile opèrent dans la nouvelle économie (assemblage en micro-électronique) aussi bien que dans l'ancienne (tissage de tapis), en produisant pour des chaînes de valeur domestiques et globales. Dans certains pays d'Asie, les travailleurs à domicile représentent une part importante de l'emploi total.

Mythe : Pratiquement tous les travailleurs à domicile sont des femmes.

Réalité : La majorité des travailleurs à domicile sont des femmes, mais un nombre significatif sont aussi des hommes.

Dans la plupart des pays, la majorité des travailleurs à domicile sont des femmes : 70 % au Brésil, 75 % au Pakistan et 88 % au Ghana. Mais un nombre significatif de travailleurs à domicile sont aussi des hommes, en particulier dans le commerce et les services de réparation. Les droits qui sont accordés à d'autres « travailleurs reconnus » ne sont en général pas attribués aux travailleurs à domicile – et aux femmes en particulier. Ces dernières sont largement présumées travailler pour assurer leur subsistance ou gagner un « revenu d'appoint » (c.-à-d. complémentaire aux ressources de leur mari ou d'un autre homme), et cela même si elles fournissent le seul gagne-pain de la famille. Même comme un complément de salaire, leurs recettes sont souvent décisives pour la survie de la famille.

Mythe : Le travail à domicile est une forme de production démodée qui n'est pas reliée à l'économie formelle moderne.

Réalité : Le travail à domicile est connecté à l'économie formelle moderne

Beaucoup de travailleurs à domicile informels sont liés aux sociétés formelles – ils leur achètent des matériaux, vendent ou produisent pour ces sociétés. En fait, les travailleurs à domicile constituent une part significative de la main d'œuvre dans beaucoup de chaînes de valeur globales tenues par des sociétés capitalistes de marque haut de gamme dans le textile, l'habillement, les secteurs de la chaussure et des articles de sport. La croissance induite par les exportations est associée avec le développement de la production à domicile dans de nombreux pays, alors que la compétition mondiale augmente la pression sur les sociétés pour réduire leurs charges à travers des contrats de travail flexibles, ou de l'exécution en sous-traitance.

Mythe : Les travailleurs à domicile sont en grande partie employés par des manufactures à forte intensité de main d'œuvre.

Réalité : On retrouve les travailleurs à domicile dans une grande diversité de secteurs

Bien que nombre de travailleurs à domicile soient impliqués dans la fabrication et l'assemblage (p. ex. couture et emballage), ils sont aussi présents dans une grande variété de secteurs, y compris les suivants :

- Production artisanale : tissage, vannerie, broderie et fabrication de tapis.
- Services à la personne : lessive, esthéticienne et coiffeur, couture, hébergement et restauration.
- Commerce : petites boutiques ou débits de boissons tenus à la maison.
- Services de réparation : cordonnerie, réparation de bicyclettes, autos et motos.
- Travail de bureau : dactylographie, télémarketing, tenue de comptes, comptabilité et téléopérateurs pour centre d'appel.
- Travail professionnel : comptabilité fiscale, conseil juridique, conseil en conception, programmation d'ordinateur, écriture, ingénierie, architecture et médecine.

Mythe : Les travailleurs à domicile, en particulier les femmes, préfèrent ou choisissent de travailler à la maison.

Réalité : Le fait que tant de femmes soient des travailleuses à domicile peut-être dû à différents facteurs : les normes du genre en ce qui concerne le rôle des femmes et leur mobilité, les pratiques d'embauche des entreprises, et le manque d'autres opportunités d'emploi.

En comparaison des travailleuses à l'usine, les travailleuses à domicile ont tendance à être plus âgées et plus enclines à avoir des enfants. Le travail à domicile leur permet de jongler entre les tâches domestiques non rémunérées, et le travail rétribué. Cela ne signifie pas nécessairement que les femmes préfèrent travailler au foyer. Dans certaines communautés, la division sexuelle du travail combinée avec les normes du genre préconisant l'isolement des femmes font que ces dernières « préfèrent » travailler à la maison. De plus, dans beaucoup de pays et de secteurs d'activité, il y a plus de débouchés pour les femmes à domicile que dans les usines. Ceci, parce que les employeurs préfèrent sous-traiter aux producteurs à domicile pour contourner les cotisations de sécurité sociale, pour payer des salaires plus faibles et ainsi accroître les profits. Enfin, le manque de possibilité d'emploi formel force nombre de travailleurs à développer une activité à domicile.

Mythe : Le travail à domicile est à temps partiel et réalisé sur le « temps libre » du travailleur.

Réalité : Les travailleurs à domicile sont à temps plein pendant de longues heures, et contribuent de façon primordiale à leur foyer.

Le travail à domicile est souvent considéré comme du travail « à temps partiel », quelque chose d'effectué pendant le « temps libre » du travailleur. Mais les études ont trouvé que les travailleurs à domicile sont souvent actifs de longues heures durant, et ce notamment pour la saison du pic de production. La récente Étude de suivi de l'économie informelle (IEMS) coordonnée par WIEGO a trouvé que les travailleurs à domicile contribuent de façon primordiale à leur foyer, à la société et à l'économie. Ils participent au budget du ménage, en aidant bien souvent à préserver leur famille de la pauvreté extrême. En travaillant à domicile, ils et elles sont disponibles pour s'occuper des enfants et des anciens, maintenir la qualité de la vie de famille, et ils constituent une part importante du tissu social de leurs communautés. Ils produisent des biens à faible coût pour des chaînes de valeur domestiques et globales.

Mythe : Les politiques publiques et la planification urbaine n'ont aucune portée sur les travailleurs à domicile.

Réalité : Les politiques publiques et la planification urbaine ont une portée directe sur les travailleurs à domicile, leur productivité et la pérennité de leurs moyens de subsistance.

Le travail à domicile représente une part significative de l'emploi urbain dans un certain nombre de villes/ pays : 3 % à Buenos Aires, 6 % en Afrique du Sud et 18 % en Inde. Les travailleurs à domicile vivent et travaillent souvent dans des bidonvilles surpeuplés ou des bâtiments occupés, avec des infrastructures et des services urbains pauvres ou limités. Le logement, les transports, les infrastructures urbaines et l'attribution des terres ont tous un impact sur les travailleurs à domicile et la pérennité de leurs moyens de subsistance. Les programmes de suppression des bidonvilles ne détruisent pas seulement les maisons mais aussi les lieux de travail, sapant ainsi les moyens de subsistance des travailleurs à domicile et leur contribution à l'économie locale. Les carences d'infrastructures de base, comme les coupures d'électricité, entravent encore plus la productivité, alors que les coûts des services publics rognent le revenu disponible. Les frais de transport réduisent les gains. La qualité médiocre des logements conduit à la détérioration des articles et des matières premières.

Mythe : Les travailleurs à domicile ne sont pas organisés, et ils sont difficiles à organiser.

Réalité : Il existe de nombreuses organisations et plusieurs réseaux de travailleurs à domicile.

Bien qu'il soit vrai que la plupart des travailleurs à domicile ne sont pas organisés, il existe des organisations qui leur sont consacrées dans beaucoup de pays autour du monde. Ces organisations se rejoignent pour former des associations régionales et nationales. L'un des défis de coordination, en rajout de leur isolement, c'est que les travailleurs à domicile indépendants nécessitent un soutien politique et des types de services différents des travailleurs à domicile qui opèrent en sous-traitance. En Inde, l'Association des Femmes Indépendantes (SEWA) est le plus grand syndicat de travailleuses informelles du monde. SEWA a maintenant presque 2 millions de membres, environ un cinquième desquelles sont des travailleuses à domicile. SEWA a joué un rôle clé dans l'obtention de prix au détail plus élevés pour les travailleuses à domicile en sous-traitance, de nouveaux produits et marchés pour les travailleuses à domicile indépendantes, et de meilleures conditions de travail pour ces deux groupes dans de nombreuses industries.

Mythe : Il n'est pas possible de mesurer le travail à domicile.

Réalité : Le travail à domicile peut être mesuré dans les statistiques nationales du travail, à condition que des questions sur le « lieu de travail » y soit incluses.

Les données sur les travailleurs à domicile ont commencé à s'améliorer ces dernières années, mais des défis persistent pour compter cette main d'œuvre « invisible ». Par exemple, certains pays n'incluent pas de questions concernant le « lieu de travail » dans les études sur la population active, ce qui est déterminant pour savoir qui travaille ou non à domicile. De plus, les recenseurs ne sont pas souvent formés à identifier et dénombrer les travailleurs à domicile, en les listant comme des travailleurs familiaux non rémunérés. Qui plus est, les travailleurs à domicile souvent ne se perçoivent pas et ne se déclarent pas d'eux-mêmes comme des « travailleurs ». Le Programme Statistique de WIEGO a développé des recommandations pour l'estimation des travailleurs à domicile et d'autres groupes de travailleurs informels. Pour parvenir à une capture statistique complète des travailleurs à domicile, il faut rassembler de l'information sur le statut dans l'emploi, les types de contrats, les moyens de paiement et le lieu de travail.

Lectures additionnelles

Chen, Martha Alter. 2014. *Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Home-Based Workers*. Cambridge, MA, États-Unis : WIEGO.

Site web de WIEGO, [page sur les travailleuses et travailleurs à domicile](#) (en anglais).



Vendeuses de rue à Durban, Afrique du Sud. Photo : G. Botha

Mythes et réalités à propos des vendeurs et vendeuses de rue

Mythe : Les vendeurs de rue travaillent dans l'espace public afin d'éviter les réglementations.

Réalité : La vente dans la rue est parmi les secteurs professionnels les plus lourdement réglementés dans de nombreuses villes.

En 2009, selon une étude de la Commission budgétaire indépendante de la ville de New York, la municipalité a dépensé au moins 7,4 millions d'USD pour l'application des réglementations du commerce de rue. Les règlements sont si pesants et si compliqués qu'il est difficile pour la police de savoir où et quand appliquer quelles restrictions.

Mythe : Les vendeurs de rue font le choix de ne pas déclarer leur activité.

Réalité : Beaucoup d'agglomérations ne disposent pas d'un système de déclaration facile d'accès et adapté pour la grande majorité des vendeurs de rue.

La déclaration peut être associée à l'octroi de licences, et beaucoup de villes délivrent bien moins d'autorisations qu'il n'y a de vendeurs de rue. Par exemple, en 2009, Sao Paulo dénombrait environ 100 000 petits marchands, dont seulement 2 200 étaient titulaires d'un permis. Au moins 23 000 vendeurs détenaient une autorisation entre les années 2001 et 2004, mais la municipalité a interrompu l'octroi de licences et graduellement révoqué celles qui avaient été déjà attribuées. Pour une marchande de légumes à Ahmedabad, en Inde, une autorisation détermine 21 conditions sur les périodes, les emplacements, et la façon dont elle peut vendre ses légumes. Ajouté au fait que les règles de déclaration d'activité et d'attribution de permis sont déjà complexes, elles sont promulguées dans un langage que la plupart des vendeurs de rue ne parlent pas.

Mythe : Les vendeurs de rue ne paient pas d'impôts.

Réalité : Les vendeurs de rue s'acquittent de tout un panel de taxes, de frais et de prélèvements aux administrations.

Beaucoup paient la taxe sur la valeur ajoutée de leurs achats, sans être en mesure de la reporter sur leurs ventes. Une recherche menée dans 10 agglomérations, nommément l'Étude de suivi de l'économie informelle (IEMS), a conclu que près des deux tiers des 743 vendeurs de rue échantillonnés payaient leur licence, leur permis ou leur accès à l'espace public. Dans de nombreuses villes la restauration ambulante est sujette à l'achat d'autorisations spéciales. Sur les marchés, les commerçants déboursent souvent bien plus : par exemple à Accra, au Ghana, ces derniers versent des contributions journalières, mensuelles, trimestrielles et annuelles aux autorités locales et nationales.

Mythe : Les vendeurs de rue confortent « le crime et la crasse » dans les agglomérations.

Réalité : Les vendeurs de rue signalent de façon répétée que le crime et les environnements sordides sont néfastes à leurs activités.

Les vendeurs dépensent leur temps et leurs moyens pour aborder ces défis de gestion urbaine. La documentation des cas où les vendeurs de rue ont été intégrés dans des plans urbains, comme à la jonction de Warwick dans le centre-ville de Durban et à Bangkok, en Thaïlande, nous démontre à quel point les vendeurs de rue peuvent être une partie de la solution face à ces défis de gestion urbaine. Comme en atteste admirablement ce cas d'un vendeur de rue de New York alertant les autorités sur la présence d'une bombe à Times Square, les vendeurs sont « les yeux et les oreilles » de la rue.

Mythe : La vente dans la rue est fondamentalement chaotique.

Réalité : Plusieurs agglomérations et plusieurs pays ont développé des dispositifs de planification ainsi que des normes légales pour la régulation et la gestion de la vente dans la rue.

Là où l'intervention de l'état est absente, les vendeurs de rue sont souvent autogérés, mais parfois au détriment de groupes ciblés au sein de cette communauté de marchands – les femmes, les jeunes et nouveaux arrivants, et les migrants. En fait, c'est le manquement des autorités locales à fournir des équipements et des infrastructures qui alimente les environnements sordides et encombrés.

Mythe : La vente dans la rue est déconnectée de l'économie formelle.

Réalité : Un grand nombre de vendeurs de rue s'approvisionnent chez des fournisseurs du secteur formel.

Dans l'Étude de suivi de l'économie informelle (IEMS), plus de la moitié de l'échantillon a déclaré s'approvisionner chez des fournisseurs officiels. Un certain nombre d'entre eux vendent leurs marchandises à des employés ou des entreprises de l'économie formelle. Les vendeurs de fruits et légumes font leurs achats dans des marchés de gros du secteur public, où ils paient des taxes et contribuent aux recettes de l'administration municipale.

Mythe : Les vendeurs de rue achètent et revendent des produits illégaux.

Réalité : La grande majorité des vendeurs achètent et revendent des marchandises légales : des fruits et légumes, des plats cuisinés, des biens d'usage courant parmi d'autres.

Bien qu'il existe des cas de vendeurs de rue qui écoulent des articles de contrefaçon, en particulier des imitations de vêtements de marque, les données sont incomplètes quant à savoir qui, des vendeurs informels ou des entreprises formelles, distribuent le plus de ces contrefaçons, et si le volume mis en circulation est supérieur chez les vendeurs informels ou les détaillants formels. Une autre question sous-évaluée serait de savoir si les vendeurs de rue qui distribuent ces articles contrefaits seraient d'accord pour participer à des programmes leur permettant d'avoir accès à des stocks de substitution. En dépit du fait que les médias conventionnels attirent souvent l'attention sur des opérations de police à l'encontre de marchands qui écoulent des imitations, les vendeurs de rue sont tout simplement des cibles plus visibles pour les autorités cherchant à mettre un frein aux ventes de contrefaçons, que ne le sont les détaillants formels.

Mythe : La vente de rue est insignifiante en termes de création d'emploi.

Réalité : La vente de rue est un générateur d'emplois significatif.

La vente de rue compte pour 14 % de l'emploi informel total dans les agglomérations de l'Afrique subsaharienne. Elle représente la principale source de revenus du foyer pour de nombreuses familles, et la principale source de biens et de services quotidiens mis à disposition pour beaucoup de citoyens.

Mythe : La plupart des vendeurs de rue sont des entrepreneurs qui emploient d'autres personnes.

Réalité : La grande majorité des vendeurs travaillent à leur propre compte et n'ont qu'une main d'œuvre familiale, ou dans le meilleur des cas une aide occasionnelle ou un employé.

Compte tenu de leurs recettes marginales et du harcèlement permanent des autorités locales, beaucoup d'entre eux s'identifient plus aux travailleurs qu'à la petite bourgeoisie.

Mythe : Les vendeurs de rue sont difficiles à organiser.

Réalité : Au contraire, parce qu'ils doivent faire face à des menaces constantes sur la sécurité de leur travail, les vendeurs de rue sont très réceptifs aux organisations collectives.

En conséquence, il existe de nombreux exemples d'organisations de vendeurs de rue solides et compétentes. En Inde par exemple, l'Association des Femmes Indépendantes a presque deux millions de membres, dont une portion significative sont des vendeuses de rue. En avril 2015, *StreetNet International* comptait 554 437 adhérents dans 51 filiales, réparties dans 46 pays de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est. La grande majorité de ces membres sont des vendeurs de rue et des commerçants informels.

Mythe : Les vendeurs ne savent pas s'impliquer dans la négociation collective.

Réalité : De la même manière que les travailleurs du secteur formel négocient avec leurs employeurs, les vendeurs de rue négocient avec les autorités locales dont les décisions façonnent singulièrement leurs moyens de subsistance.

Des problèmes comme la sécurité du droit de vente, le choix des emplacements, l'accès aux infrastructures – à la fois basiques (l'eau et les toilettes) et professionnelles (abri et stockage) – relèvent des questions qu'il est nécessaire de négocier. Il y a cependant très peu de forums reconnus qui formalisent ces processus de concertation.

Lectures additionnelles

Itikawa, Luciana. 2014. *Street Vendors and the Right to the City*. São Paulo, Brasil: Centro Gaspar García de Direitos Humanos

Organisation internationale du Travail y WIEGO. 2014. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture, Second Edition*. Genève: OIT

Roever, Sally. 2014. *Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Street Vendors*. Cambridge, MA, États-Unis : WIEGO.

StreetNet Internacional. 2012. *Copa Do Mundo Para Todos*. Durban, Sudáfrica: StreetNet Internacional.

Site web de WIEGO, [page sur les vendeurs et vendeuses de rue](#) (en anglais).



Mythes et réalités à propos des récupérateurs des matériaux

Mythe : Les récupérateurs des matériaux sont une nuisance et ils n'ont pas de plus-value pour les agglomérations.

Réalité : Les récupérateurs des matériaux fournissent d'importantes contributions aux économies, à la santé et à l'environnement de nos villes.

La vision des systèmes modernes de traitement des déchets solides adoptée par les gouvernements est souvent associée à la mécanisation et l'utilisation de hautes technologies. Ainsi, la récupération des matériaux est souvent perçue comme étant démodée, traditionnelle, primitive, inefficace et nuisible.

Cependant, la contribution économique des récupérateurs des matériaux est significative puisqu'ils réduisent les coûts municipaux de collecte des déchets en fournissant un service qui dans beaucoup d'endroit n'est pas disponible du tout. En fait, les récupérateurs des matériaux subventionnent les systèmes de gestion de déchets solides formels dans de nombreuses villes des pays en développement, et leurs propres systèmes informels de collectes de recyclables procurent des matières premières à moindre coût pour les industries du recyclage. Ceci aide à conserver les ressources, réduire la pollution de l'air et contenir le changement climatique.

Mythe : Les récupérateurs des matériaux ne sont pas organisés.

Réalité : Les récupérateurs des matériaux sont organisés informellement, et de plus en plus en organisations formelles locales, voire nationales et internationales.

Il est vrai que l'une des principales caractéristiques de ce travail est qu'il est réalisé le plus souvent sur une base individuelle (ou comme un travail familial). Mais pendant qu'ils travaillent dans les rues ou les décharges, ils développent des spécialisations professionnelles et définissent des territoires sur la base d'accords avec les commerçants ou les résidents. Ils structurent leur travail et trouvent des façons informelles de « s'organiser » eux-mêmes par la création de groupes d'entraide, ou en désignant un porte-parole pour gérer les problèmes qui les affectent. Au-delà de ce niveau d'organisation informelle, les récupérateurs des matériaux forment de plus en plus souvent des structures qui prennent différents contours : coopératives locales, associations, syndicats, réseaux régionaux et associations nationales. Ils se coordonnent aussi au niveau international à travers des processus de mise en réseau.

Mythe : Les récupérateurs des matériaux informels sont tous des « amoureux de la liberté », et ils ne peuvent pas travailler dans un système formalisé de gestion des déchets.

Réalité : La récupération informelle des matériaux est intimement liée à l'économie formelle.

Dans les pays où des lois progressistes pour formaliser les récupérateurs des matériaux d'une façon qui respecte leur action ont été adoptées, les faits nous montrent que ces récupérateurs sont tout à fait capables de travailler comme fournisseurs de services au sein de systèmes formels. Par exemple, Le Pérou, l'Argentine et le Brésil ont adopté des lois progressistes

pour soutenir la formalisation qui encourage le modèle de coopérative. Dans ces pays, les organisations de récupérateurs des matériaux sont embauchées avec des contrats en bonne et due forme pour assurer la collecte des matières recyclables. Pareillement, Belo Horizonte au Brésil, et Pune en Inde, nous offrent des exemples d'intégration réussies sur du long terme des récupérateurs des matériaux informels dans les plans de gestion des déchets municipaux. Cela leur a garanti le droit au travail et procuré des infrastructures et la protection sociale. Plus récemment, à Bogotà, en Colombie, ils se sont vus allouer un système de rémunération pour la collecte des matières recyclables, en reconnaissance du service rendu à la ville.

L'existence légale d'organisations de récupérateurs des matériaux (syndicats, associations ou coopératives) s'est révélée cruciale pour leur intégration, puisque cela a permis aux conseils municipaux de négocier et d'investir dans des accords formels avec eux en tant que partenaires, et en tant que bénéficiaires d'incitations techniques et financières du gouvernement national.

Mythe : Les récupérateurs des matériaux sont de pauvres victimes.

Réalité : Les récupérateurs des matériaux sont les acteurs de leur propre destin.

Les récupérateurs des matériaux sont par habitude perçus en dehors de la norme : comme de pauvres victimes. Si les récupérateurs des matériaux sont appréhendés, cela se passe d'ordinaire au niveau du département des services sociaux (en tant que victimes et non en tant qu'acteurs), ou comme une affaire de police (en les pénalisant, les expulsant des rues et en confisquant leurs matériaux).

Ce manque de compréhension vis-à-vis de la récupération des matériaux comme un métier occulte le fait qu'ils sont capables de libre arbitre, qu'ils sont des acteurs économiques importants dans la gestion des déchets solides, et qu'ils méritent d'être reconnus en tant qu'intervenants principaux. Prenons pour exemple Pune, en Inde, où des acheteurs itinérants font une utilisation extensive de téléphones cellulaires pour réaliser leurs transactions, montrant ainsi un grand niveau de créativité et d'adaptation. Ou au Kenya, les récupérateurs des matériaux de Nakuru, qui en plus des services de voirie et d'approvisionnement des industries en matières recyclables, usent de pistes ingénieuses pour commercialiser les matériaux collectés (ils revendent des coquilles d'œufs, des capsules de bouteilles, des ossements et des boîtes aux artistes et aux stylistes).

Mythe : La récupération informelle des matériaux n'est pas reliée à l'économie.

Réalité : La récupération informelle des matériaux est intimement liée à l'économie formelle.

L'Étude de suivi de l'économie informelle (IEMS) coordonnée par WIEGO a montré que dans les cinq agglomérations étudiées, les récupérateurs des matériaux font intégralement partie de la chaîne de valeur du recyclage et qu'ils sont donc intimement liés à l'économie formelle.

Plus de 75 % des récupérateurs des matériaux ont déclaré que les principaux acheteurs de leurs produits sont issus du marché formel. Il y a des échanges considérables entre eux et les acteurs formels, avec des exemples d'intégration formelle de leur travail dans le système de gestion des déchets solides. Les récupérateurs des matériaux ont fait état de l'éventail des services qu'ils fournissent, dont le transport, le recouvrement des matières recyclables, la transformation partielle, et dans l'une des agglomérations, également, le compostage et la production de biogaz.

Mythe : Les récupérateurs des matériaux se trouvent seulement dans les pays en voie de développement.

Réalité : Les récupérateurs des matériaux travaillent aussi dans les pays développés.

La récupération de matériaux est aussi une caractéristique des pays développés, bien qu'à un moindre degré. À Vancouver, au Canada, les récupérateurs des matériaux sont regroupés dans le « Projet Éboueurs ». À New York, ils peuvent être appelés ramasseurs de déchets, chiffonniers ou fouilleurs de poubelles et sont crédité d'un taux de recyclage atteignant 60 % de matières recyclables – ils ne sont pourtant pas reconnus publiquement. Certains soutiennent que les récupérateurs des matériaux et les vendeurs de New York travaillent de façons complémentaires, et que leur présence améliore l'ordre social. L'activité de récupération des matériaux est signalée dans d'autres agglomérations comme Paris, San Francisco, Tokyo, Calgary, et bien d'autres encore.

Lectures additionnelles

Dias, Sonia. 2012. Not to be taken for granted: what informal waste pickers offer the urban economy. *The Global Urbanist*. Mai 13, 2015.

Site web de WIEGO, [page sur les récupérateurs et récupératrices de matériaux.](#)

Mythes et réalités sur l'économie informelle et ses travailleurs

Le travail informel représente aujourd'hui plus de la moitié de l'emploi dans les pays en développement et une part grandissante de l'emploi dans les pays développés. Toutefois, la mauvaise compréhension de l'économie informelle et de ses travailleurs limite leurs possibilités et met souvent à risque leurs moyens de subsistance.

Ce document remet en cause les idées fausses les plus courantes sur la base de recherches, de statistiques officielles et d'une longue expérience de collaboration avec les travailleurs informels et leurs organisations

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation, est un réseau mondial qui se mobilise pour améliorer le statut des travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier celui des femmes. Nous estimons que tous les travailleurs devraient bénéficier de possibilités économiques et de droits égaux. WIEGO est un acteur du changement qui autonomise les organisations de travailleurs informels, qui élargit la base de connaissance de l'économie informelle et qui influence les politiques locales, nationales et internationales.

Site web: www.WIEGO.org

Facebook: [WIEGOglobal](https://www.facebook.com/WIEGOglobal)

Blog: www.WIEGO.org/blogs

Twitter: [@WIEGOglobal](https://twitter.com/WIEGOglobal)